

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 Décembre 2025

Le 10 décembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Ploëmet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de séance :

M. PIGNARD Didier

22, Rue de la Gare

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
DIA 022 183 25 00006	29/09/2025	Renonciation	183 AI 1063	3 m²	UA

Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00024	04/09/2025	Renonciation	183 AI 610 183 AI 612	550 m²	UA

81, Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00025	26/09/2025	Renonciation	183 YB 96	2400 m²	UC

37, Rue de la Liberté

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00026	01/10/2025	Renonciation	183 AI 55 183 AI 776 183 AI 778 183 AI 781	1260 m²	UA

28, Rue du Six Août

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00027	03/10/2025	Renonciation	183 AI 245	1097 m²	UA

14, Rue des Genêts

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00028	03/10/2025	Renonciation	183 E 1736	1622 m²	UC

19, Rue Neuve

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00029	16/10/2025	Renonciation	183 G 1249	318 m²	UC

Le Ridor – Compétence LCBC

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00030	17/10/2025	Renonciation	183 YC 179 183 YC 207 183 YC 209	41 154 m²	UY

61, Rue du Six Août

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00031	03/11/2025	Renonciation	183 G 351	708 m²	UC

8, Rue de la Charbonnière – La Ferrière

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00032	03/10/2025	Renonciation	058 C 1005 058 C 1006	1448 m²	UC

9, Le Tertre Oréal

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00033	19/11/2025	Renonciation	183 ZT 45	4756 m²	A & UC

Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire.

BUDGET COMMUNE ET CUISINE CENTRALE : EVOLUTION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES DEPUIS 2022

Lors de sa séance du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a pris acte de la nécessité de constituer des provisions sur créances et a inscrit sur ces deux budgets des crédits pour constituer ces provisions.

Depuis 2020, le service de gestion comptable de Loudéac vérifie que la somme des soldes créditeurs des comptes 49 « provision pour dépréciation des comptes des redevables » représente au moins 15 % des créances de plus de 2 ans constatées sur l'ensemble des comptes de créances douteuses et /ou contentieuses. A défaut, cela génère une anomalie bloquante qui doit être justifiée.

La constatation de la dépréciation des créances découle du principe de prudence. Par ailleurs, les Communes ont l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité.

Cela se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers.

En 2022, pour le budget de la Commune il a été constaté une provision à hauteur de 47.808 € et de 22.611 € pour le budget de la Cuisine Centrale. Ces montants correspondent aux recettes prises en charge depuis plus de 2 ans et non encore recouvrées et enregistrées sur un compte de créances douteuses et /ou contentieuses. Le service de gestion comptable a transmis un état de provisionnements des créances qui concernent le paiement des loyers de logements communaux ainsi que les repas et les accueils périscolaires.

Par exemple, un titre a été émis à l'encontre d'un locataire de logement communal et a été pris en charge par le service de gestion. Toutefois ce titre n'a pas été payé par le locataire. Cette somme devient une créance douteuse et ou contentieuse et est inscrite sur le compte correspondant.

La constitution de cette provision contribuera à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

BUDGET CUISINE CENTRALE

COMPTE 4911	2022	2023	2024	2025
provisions REDEVABLES (mandat)	21 499.36		2 988.36	
reprise de provisions (titre)		4 600.19		1 975.58
TOTAL COMPTE 4911		16 899.17	19 887.53	17 911.95

COMPTE 4961	2022	2023	2024	2025
provisions DEBITEURS DIVERS			262.45	
reprise de provisions				
TOTAL COMPTE 4961			262.45	262.45

TOTAL GENERAL COMPTE 4911 ET 4961			20 149.98	18 174.40
--	--	--	------------------	------------------

BUDGET COMMUNE

Crédits inscrits au bp 2022

47 808.00

COMPTE 4911	2022	2023	2024	2025
provisions REDEVABLES	39 823.45		1 505.61	3 209.96
reprise de provisions		19 874.58		
TOTAL	39 823.45	19 948.87	21 454.48	24 664.44

COMPTE 4961	2022	2023	2024	2025
provisions DEBITEURS DIVERS	6 273.53			332.56
reprise de provisions		1 394.12	4 879.41	
TOTAL	6 273.53	4 879.41	0.00	332.56

TOTAL GENERAL COMPTE 4911 ET 4961	46 096.98	24 828.28	21 454.48	24 997.00
--	------------------	------------------	------------------	------------------

FIXATION DU TARIF DE LA PART DE GATEAU A LA RESIDENCE DE LA CROIX GREAU

Mme Le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal et notamment le point 2 qui fixe dans la limite de 100 € par jour les tarifs n'ayant pas un caractère fiscal, il est possible de fixer des tarifs.

Suite à la convention de partenariat EPMS BELNA – Résidence de la Croix Gréau & la Commune de PLEMET pour la fourniture de repas et la mise à disposition de locaux et notamment son article 3 relatif la détermination du tarif de vente d'un repas à l'EHPAD / CCAS et compte tenu de l'engagement de la Commune pour fournir un gâteau pour les anniversaires du mois et considérant que toute prestation complémentaire, exceptionnelle formulée par l'EPMS Belna sera refacturée à celui – ci , le tarif d'une part de gâteau hors gâteau d'anniversaire du mois sera facturé à l'EPMS à 1,5 € TTC.

4- FONCIER et URBANISME

4-1 Modification de l'autorisation de cession d'une portion de la parcelle ZA24

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a autorisé la cession d'une portion de voirie communale (parcelle cadastrée N°183 ZA 24) située au lieu-dit Saint-Julien, d'une superficie d'environ 150 m² à Monsieur et Mme BLACKMORE.

Lors du bornage les consorts PENHARD CRALIS les voisins ont fait valoir leur intérêt pour la partie du chemin qui se situe derrière leur propriété et ont manifesté leur volonté de se porter acquereur pour cette partie.

Après échange avec M. et Mme BLACKMORE ceux-ci accepteraient à la condition que les frais de bornage soient répartis avec les consorts PENHARD CRALIS.

Toutes les parties ayant trouvé un compromis, il convient de modifier l'autorisation de cession de la portion de la parcelle ZA 24.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De valider la cession d'une portion de la voirie communale au lieu-dit St Julien d'une superficie d'environ 64m² au prix de 0,55 €/m² à M. et Mme BLACKMORE
- De valider la cession d'une portion de la voirie communale au lieu-dit St Julien d'une superficie d'environ 34 m² au prix de 0,55 €/m² aux consorts PENHARD CRALIS
- De déclasser la portion de la voirie qui sera cédée
- De désaffecter la portion de la parcelle
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

5- FINANCES

5-1 Participation de la Commune aux coûts de fonctionnement école – Ville de Loudéac

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception du courrier de la Ville de Loudéac relatif à la demande de participation financière des communes de résidence pour les élèves scolarisés dans des écoles privées dans le cadre de contrat d'association.

Mme le Maire précise que cette demande correspond à des élèves scolarisés dans des classes spécialisées.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public primaire de Loudéac s'élève à 548,95 € - calcul sur la base du compte administratif 2024 et celui pour un élève de maternelle à 1.305,96 €.

Ainsi 4 élèves de la Commune de Plémet sont scolarisés en classe spécialisée sur Loudéac.

Mme le Maire propose de verser une aide financière d'un montant de 512,67€ équivalent au coût d'un élève élémentaire scolarisé à l'école publique de Plémet pour chaque élève concerné. Cette contribution sera prélevée sur le compte 6558 « Autres contributions obligatoires ».

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de verser une aide financière d'un montant de 512.67€ par élève élémentaire scolarisé en classe ULIS à Loudéac pour l'année 2025/2026.

5-2 Vote de crédits de paiement par anticipation pour l'autorisation de programme « Construction groupe scolaire »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire rappelle qu'une autorisation de programme a été créée pour la construction du groupe scolaire et qu'il convient de voter par anticipation au vote du budget 2026 des crédits de paiement pour l'opération n° 260.

Au budget 2025, il a été inscrit pour cette autorisation de programme 2.760.015 € de crédits de paiement. Mme le Maire précise qu'il peut être voté 1/3 de ces crédits par anticipation au vote du budget 2026, soit 920.005 €.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser cette enveloppe budgétaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les crédits de paiement par anticipation à hauteur de 920 005€ pour l'année 2026 dans le cadre de l'autorisation de programme « construction groupe scolaire ».

5-3 Vote des crédits par anticipation - budget commune

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit pour l'exercice 2026 : **402 002.50€.**

Concernant les dépenses d'investissement, il est toutefois nécessaire que le maire dispose de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante fixant le montant plafond pouvant être engagé avant le vote du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaître un début d'exécution avant l'adoption du budget, des propositions d'engagements sont présentées en vue d'autoriser Mme le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2026.

Crédits par anticipation 2026 - état au 10 décembre 2025			
N° opération	nature de la dépense	montant ttc	
152 - Mairie		12 000	
	équipements	12 000	
155 - Autres bâtiments		5 500.00	
	devis Maison des associations	3 500.00	
	diagnostic solidité clocher	2 000.00	
156 - Voirie		39 600.00	
	devis trottoirs rue du stade et rue des champs gautier	35 400.00	
	devis pour bouche incendie	4 200.00	
174 - Maison de l'enfance		3 000.00	
	équipements	3 000.00	
211 - Centre Technique Municipal		6 000.00	
	équipements	6 000.00	
nouvelle opération : aménagement rue de la croix nouette		180 000.00	Proposition n° 271
	etude et travaux	180 000.00	
nouvelle opération : rue autour EHPAD		5 600.00	Proposition n° 272
	crédits pour études	5 600.00	
	TOTAL	251 700.00	

M. Anthony LE TENO demande en quoi consiste l'aménagement de la rue de la croix Nouette.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'aménagement des trottoirs, de la rue et de la reprise des réseaux eaux pluviales.

Mme Elisabeth POINEUF évoque le fait qu'il n'existe pas de trottoir dans la rue du Courtil.

M. Romain BOUTRON évoque qu'il conviendrait d'envisager ces travaux dans le cadre du programme voirie.

M. Sébastien ROUAULT demande à quelle date le budget 2026 sera voté.

Mme le Maire répond que le DOB aura lieu en janvier 2026 et que le vote du budget 2026 est prévu fin février : début mars.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité les crédits par anticipation d'une valeur de 251 700€ tels que présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que la création de 2 nouvelles opérations : la 271- aménagement de la croix Nouette et la 272 - aménagement de la ruelle des 2 âges.

5-4 Revalorisation des Tarifs communaux 2026

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire propose d'appliquer une augmentation d'environ 2%.

Mme Pascale THEBAULT demande combien de nuitées ont été louées à la Hersonnière et fait part d'un échange pas agréable avec un usagers lors d'un état des lieux de sortie.

M. Sébastien ROUAULT regrette l'augmentation du prix de l'espace Kerhouarn.

M. Romain BOUTRON expose qu'il convient de faire des petites augmentations régulièrement plutôt qu'une importante augmentation occasionnellement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2026 :

• **La Hersonnière**

	Particulier ou association domiciliés à Plémet	Particulier ou association domiciliés dans une commune extérieure
Petite salle réunion (pas d'accès cuisine)		
• Journée	83€	117€
• ½ journée	42€	
Salle SANS cuisine : 1 jour	152€	235€
Salle AVEC cuisine : 1 jour	235€	293€
Salle AVEC cuisine : 2 jours (ex : Week-End samedi dimanche)	420€	515€
Salle AVEC cuisine : 3 jours (ex : Week-End vendredi samedi dimanche)	613€	787€
Cérémonie obsèques / après obsèques / vin d'honneur	107€	107€
COUVERT complet par personne	0.58€	
NUITEE par personne	25 €	
Caution	500€ sans couchage	800€ avec couchage
Caution ménage	150€	

• **Les salles des fêtes**

	Salle des fêtes de Plémet		Salle des fêtes de La Ferrière	
	Particulier ou association Plémétais	Particulier ou association extérieur	Particulier ou association Plémétais	Particulier ou association extérieur
Location sans cuisine journée ou soirée	178€	253€	126€	168€
Arbre de Noël des écoles	Gratuité			
Location avec cuisine 1 jour en semaine	231€	316€	158€	200€
Location avec cuisine le week end	367€	504€	262€	316€
Location cuisine pour réchauffer les liquides	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Location cuisine seule	73€		63€	
Cérémonie obsèques/ café d'obsèques ou vin d'honneur	107€			
Couvert par personne	0.58€			

Couverts par personne pour associations communales	Gratuité
Caution	500€
Caution ménage	150€

- **L'Espace Kerhouarn**

	Particulier ou association Plémétais	Particulier ou association extérieur
Location – 1 jour	61€	81€
Location – 2 jours	183€	244€
Cérémonie obsèques / après obsèques / vin d'honneur	107€	
Couvert par personne	0.58€	
Caution	500€ sans couchage	800€ avec couchage
Caution ménage	150€	
Couchage nuit par personne	25 (+ taxe de séjour)	

- **Les autres salles**

	Associations communales pour réunion	Associations extérieures Et plémétaise pour repas	Particulier domicilié à Plémet	Particulier domicilié dans une commune extérieure
Foyer club	Gratuité	½ journée =42€	47€	63€
Annexe du presbytère				
Salle des associations		1 journée =77€	42€	53€
Salle de la Ferrière (cantine)				

- **Les autres tarifs**

PHOTOCOPIES	
Copie A4 N&B - recto	0.30€
Copie A4 N&B - recto/verso	0.40€

<i>Copie couleur A4 - recto</i>	0.50€
<i>Copie couleur A4 - recto/verso</i>	1.00€
<i>Copie A3 N&B - recto</i>	0.40€
<i>Copie A3 N&B - recto/verso</i>	0.60€
<i>Copie couleur A3 - recto</i>	1.00€
<i>Copie couleur A3 - recto/verso</i>	2.00€
<i>Associations communales</i>	200 copies N&B gratuites puis application du tarif en vigueur par an
MOBILIER URBAIN	
<i>Barrière</i>	3.20€
<i>Table</i>	4.50€
<i>Chaise</i>	0.60€
<i>Banc</i>	1.20€
<i>Podium</i>	245€
MINI GOLF	
<i>La partie (sur présentation d'une pièce d'identité)</i>	Gratuité
<i>Balle : perdue ou cassée</i>	3.40€
<i>Club : perdu ou cassé</i>	24€
CLÉ	
<i>Clé perdue (halle des sport et salle du minerais)</i>	Coût réel
BOULODROME	
<i>Association Plémétaise : Gratuit</i>	Associations extérieures : 20€ + entretien à la charge de l'association
DROIT DE PLACE	
<i>Droit de place</i>	15€/jour
SALLE DU MINERAI	
Réservée en priorité aux associations sportives	
	Plémétais Extérieurs
Location 1 jour	161€ 246€
Location vin d'honneur	67€ 67€
Fête des écoles	Gratuité
TRAVAUX VOIRIE	
Réalisation accès /entrée parcelle	Sur devis
Busage fossé voirie rurale	35€/ml
Travaux d'élagage à la place du propriétaire défaillant	195€/heure
Regard	150€
Frais de dossier	30€

Terre végétale à récupérer sur place	10€/la tonne
Intervention d'un agent	50€/h
Résidence La Croix GREAU	
Tarif invité à la résidence la croix Gréau	11.20€HT
Commande gâteau supplémentaire	1.50€/part

- Le cimetière de La Ferrière**

	Concessions	
	Pour 15 ans	Pour 30 ans
Type 1	83€	156€
Type 2	115€	210€
Type 3	158€	283€
	Colombarium	
	Pour 10 ans	Pour 15 ans
	113€	168€
	Cavurnes	
	Pour 10 ans	Pour 15 ans
	93€	126€

- Le cimetière de Plémet**

	Concessions		
	Pour 15 ans	Pour 30 ans	Pour 50 ans
Type 1	158€	263€	473€
Type 2	188€	293€	525€
Type 3	251€	420€	830€
	Colombarium (ancien)		
	Pour 10 ans	Pour 15 ans	Pour 20 ans
	115€	168€	220€
	Colombarium (nouveau)		
	Pour 10 ans	Pour 15 ans	Pour 20 ans

158€	210€	262€
Cavernes		
Pour 10 ans	Pour 15 ans	Pour 20 ans
94€	158€	220€

5-5 Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2026

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de construction de l'école et pour la mise en accessibilité de la maison des associations au titre de la DETR et de la DSIL 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DSIL et DETR 2026 pour le projet de construction de l'école ainsi que pour la mise en accessibilité de la maison des associations.

6- SERVICES DU PERSONNEL

6-1 Mise à jour du règlement intérieur

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire expose à l'assemblée que lors de la réunion annuelle du groupe RH, différentes demandes ont été faites par les agents ; suite à ces demandes et après avis favorable du CST en date du 17/11/2025, il est proposé de modifier le règlement intérieur comme suit :

PROTECTION SOCIALE :

Adhésion de la commune au contrat groupe MNT avec une participation employeur à hauteur de 15 € par mois

RECUPERATION DES HEURES :

Les heures positives comme les heures négatives pourront être reportées d'une année sur l'autre. Délai de récupération : en N+1 ces heures devront être récupérées, à défaut elles seront perdues. Ainsi, pour les heures faites en février N ; en février N+1, elles devront avoir été récupérées

FORMATION CNFPT :

Les formations en webinaire peuvent être suivies à domicile selon le planning de l'agent et les nécessités de service (notamment si un agent finit sa journée à 13h et a un webinaire à 15h).

AVANTAGES EN NATURE :

Désormais, les repas fournis par la cuisine centrale pour les agents seraient considérés comme avantage en nature uniquement lorsqu'il y a un impératif de présence.

Ainsi les services concernés par l'avantage en nature sont : les agents de la cuisine centrale, de la maison de l'enfance et les agents du service sport pendant des activités sportives à la journée.

Les autres agents pourront avoir le repas fourni par la cuisine centrale au prix fixé par le conseil municipal pour les agents communaux.

M. Romain BOUTRON demande si les agents bénéficient d'un panier repas.

Mme le Maire répond par la négative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur de la commune.

7 – AUTRES DOMAINES

7-1 Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation de territoire

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire expose à l'assemblée que la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » de Loudéac Communauté Bretagne Centre, conclue initialement le 30 juin 2022 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-villes des communes de Loudéac, Plémet, Guerlédan et Merdrignac.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, il convient de proroger la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, la commune de Guerlédan a délibéré pour étendre le périmètre de la convention d'ORT à la commune déléguée de Saint-Guen. L'avenant à la convention va permettre d'intégrer cette modification de manière formelle.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ORT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.

11 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Validation des dates de fermeture 2026 du multi accueil

Proposition de fermeture :

- 20 au 24 avril 2026.
- 11 au 30 août 2026
- 28 décembre au 3 janvier 2027.

➤ Spectacle « les chansons plein la tête » aura lieu le 20/02/2026. Les billets seront en vente dans les boulangeries, le super U et la mairie à partir de la semaine prochaine. Pour cet évènement, il y aura besoin de bénévoles.

➤ Marché de Noël : il aura lieu le dimanche 21 décembre à la salle du Minerais de 11h à 18h et comptera une 40aine d'exposants. Il se clôturera par une parade de 25 tracteurs qui stationneront ensuite au Minerais. Il manque encore 6 bénévoles pour sécuriser le parcours.

➤ Nationale 164 : L'inauguration a eu lieu vendredi 5 décembre.

M. Guénaél JOSSE demande s'il y a encore des travaux prévus.

Mme le Maire répond qu'effectivement, il reste encore un certain nombre de travaux à finaliser notamment le cheminement piéton qui rejoint Belna, et d'autres aménagements de voiries qui seront finalisés d'ici fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 20h45

Le secrétaire de séance,
Didier PIGNARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Didier PIGNARD', written over a horizontal line.

Le Maire,
Chantal NÉVO

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Chantal NÉVO', written in a cursive style.